

INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

FUMER ET VAPOTER ICI VOUS EXPOSE À L'AMENDE PRÉVUE
POUR LES CONTRAVENTIONS DE LA QUATRIÈME CLASSE

**FUMER NUIT GRAVEMENT À VOTRE SANTÉ
ET À CELLE DE VOTRE ENTOURAGE.**

'IA PUHIPUHI 'OE I TE 'AVA'AVA, E FIFI RAHI TŌ 'OE EA.



Loi du pays n°2025-42 du 30 décembre 2025 relative
à la lutte contre le tabagisme

INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER



Fumer et vapoter ici vous expose à l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

FUMER NUIT GRAVEMENT À VOTRE SANTÉ ET À CELLE DE VOTRE ENTOURAGE.

'IA PUHIPUHI 'OE I TE 'AVA'AVA, E FIFI RAHI TŌ 'OE EA.



Loi du pays n°2025-42 du 30 décembre 2025 relative à la lutte contre le tabagisme